

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 juin 2017**

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le douze juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèze-6^{ème} VP)
Mr Pascal COSTE
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mr Christophe PATIER
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand-Guéret
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Pour mémo et conformément à la délibération N°488 du 14 juin 2016, les **règles de composition et d'élection** (nombre de membres, mode de scrutin, présentation des listes, quorum) sont désormais **unifiées avec** celles des commissions de délégation de service public (CDSP).

La CAO n'intervient qu'à l'égard des **marchés publics** dont le montant fait franchir les seuils européens qui correspondent à ceux des **procédures formalisées**.

Son rôle décisionnel se limite au choix du titulaire du marché c'est-à-dire l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et à l'examen des projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% pour les marchés publics soumis à cette instance.

La CAO est composée :

- du **Président** et de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence (DIRECCTE)
- des personnalités désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Au vu du changement de titulaire au comité syndical du Département de la Corrèze, Mr Pascal Coste remplaçant Mme Queyrel Peyramaure, il convient de procéder à de nouvelles élections des membres de la commission d'appel d'offres.

Pour information, le vote a lieu au scrutin public à la demande d'au moins un quart des membres présents. Le vote a lieu au bulletin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents, décident de procéder à un vote à main levée.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2017

Application agréée E-legalite.com

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de bulletins : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Sont élus membres de la commission d'Appel d'Offres :

- Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER, son représentant

Membres titulaires :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Hélène FAIVRE
- Jean-Pierre BERNARDIE
- Hélène ROME
- Eric CORREIA

Membres suppléants :

- Christian HANUS
- Yves RAYMONDAUD
- Pascal COSTE
- Alain LAGARDE
- Nicole GLANDUS

Par ailleurs, siègent à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence (DIRECCTE)
- des personnalités désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

